



## Commission des Arbitres

### PROCÈS-VERBAL N° 45 du 22 Juin 2022

#### RENOUVELLEMENT DOSSIERS MÉDICAUX ARBITRE SAISON 2022/2023

La C.D.A. vous informe que l'ensemble des Dossiers Médicaux des arbitres Drôme-Ardèche, sont disponible sur le site du District Drôme-Ardèche de Football.

Cette année, les Dossiers Médicaux sont à renvoyer avant **le lundi 15 août 2022** et uniquement par voie postale ou remis en main propre.

#### **ATTENTION : TOUT ENVOI PAR MAIL NE SERA REFUSE**

Pour tous les arbitres qui vont faire un questionnaire santé mineur ou 18 - 34 ans :

Lors de votre prise de licence, vous devez impérativement cocher la case **NON** ou **OUI** à la question qui se trouve dans la partie DOSSIER MÉDICAL, en fonction de votre situation.

Vous pouvez dès à présent faire votre demande de licence auprès de votre club comme les joueurs vous avez la possibilité de le faire de façon dématérialisée

Pour toutes questions sur les dossiers médicaux merci de contacter : Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43).

#### INDISPONIBILITES ÉTÉ 2022

La C.D.A. vous informe que, tant que votre licence n'a pas été validée, vous ne pouvez pas déposer vos indisponibilités.

#### SESSION DE FORMATION EN ARBITRAGE

La commission arbitrage vous informe que la prochaine session de formation se déroulera le jeudi 25 vendredi 26 et samedi 27 août 2022 au siège du District. Elle sera ouverte aux Candidats jeunes et adultes.

Très prochainement les modalités d'inscription vous seront communiquées en attendant si vous souhaitez des renseignements, merci de contacter Roland VIALLET en charge de la formation au DISTRICT DRÔME – ARDÈCHE par mail : [rviallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche.fff.fr) ou par téléphone : 04.75.81.36.43 ou 06.15.60.01.54

#### CANDIDATURE ARBITRE-ASSISTANT

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que tous les arbitres qui officient en seniors et/ou U18 peuvent faire acte de candidature jusqu'au **samedi 2 juillet 2022 (délai de rigueur)** en envoyant un mail à l'adresse suivante : [rviallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche.fff.fr) et à [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

#### ARRÊT DE LA FONCTION D'ARBITRE SAISON 2022/2023

La Commission de District de l'Arbitrage demande à tous les arbitres qui ne souhaitent pas renouveler leur licence, de contacter soit par mail à : [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr) soit par téléphone, le président de la commission arbitrage Nicola BRUNEL (06.70.31.54.43), afin de nous informer de votre arrêt d'activité.

## ASSEMBLÉE GENERALE DES ARBITRES SAISON 2022/2023

Cette année encore, l'Assemblée Générale des Arbitres se tiendra en deux samedis :

- **Le samedi 03 septembre 2022 à ST JEAN DE MUZOLS (07)**
  - le matin pour les catégories D1 – D2 et Arbitres-Assistants
  - L'après-midi pour tous les Jeunes arbitres
- **Le samedi 10 septembre 2022 à MONTELEGER (26)**
  - le matin pour la catégorie D4
  - L'après-midi pour la catégorie D 3 + Rattrapage

Merci de prendre vos dispositions dès à présent pour y être présent.

**Aucune excuse ne sera acceptée sauf sur présentation :**

- d'un certificat médical attestant l'impossibilité de se déplacer.
- d'une attestation de Travail.
- d'un justificatif de Voyage.

**Pour ceux qui seraient concernés, vous devrez obligatoirement assister à l'une d'entre elles avec l'accord préalable du Président de la C.D.A.**

**LA PRÉSENCE A L'ASSEMBLÉE GENERALE EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ARBITRES.**

## OBSERVATEURS ET TUTEURS SAISON 2022/2023

La C.D.A. demande à tous les observateurs et Tuteurs d'être présents à l'une des quatre Assemblées Générales des arbitres.

## DÉMISSIONS DU CORPS ARBITRAL

Ci-dessous, la liste des arbitres qui ont décidés de mettre fin à leur carrière d'arbitre à la fin de la saison pour diverses raisons (Santé, Professionnelle, Études ou Personnelle) :

BEGOT Jérôme, BERRUYER Nathan, BOTTEX Richard, CALATAYD Renaud, CHAVANON Bruno, DUPONT Yanis, LAMPIN Lucas, LAMY Félix, LEBON Florian, LE JEUNE Alan, LETAILLEUR Florian, MIGUEL David, SERRE Théo,

La C.D.A., tout en regrettant, accepte leur décision et les remercie pour les services rendus. Elle leur souhaite plein de réussite dans leurs nouveaux projets.

**Le Président**  
**Nicolas BRUNEL**

**Le Secrétaire**  
**Jean Baptiste RIPERT**